

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 19 (1962)
Heft: [8]

Artikel: La formation des maîtresses de sport en Angleterre
Autor: Seideneck, Renate
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-996215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation des maîtresses de sport en Angleterre

Note de la rédaction : A un moment où l'on parle beaucoup chez nous de réforme dans la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique et de sports, il n'est peut-être pas inutile que nos lecteurs soient parfaitement et objectivement renseignés sur les possibilités de formation existant actuellement à l'étranger. L'article ci-après, extrait de l'«Olympische Jugend» du mois de mai 1962 est le reflet d'un séjour fait en Angleterre par une jeune étudiante maîtresse de sport et des entretiens qu'elle eut, à cette occasion, avec Miss R. Forster du Ministère de l'Education. F. P.

Il existe, en Angleterre, trois possibilités principales de formation qui conduisent toutes au « status of qualified teacher » (ce qui correspond, à peu près, à nos premiers examens d'Etat, dans les diverses facultés) :

1. La formation dans une **université**, suivie d'une année de travail pratique, comme maître (= notre conseil d'étudiants et resp. formation d'assesseurs).
2. La participation à un stage de formation de trois ans dans une **école normale** (= formation dans nos universités pédagogiques). Les maîtres et maîtresses formés dans cette école normale peuvent ensuite enseigner, aussi bien dans les écoles primaires que dans les écoles secondaires. Pour les maîtres d'écoles primaires, l'éducation physique est comprise dans le plan général d'enseignement, ce qui revient à dire que tous les maîtres et maîtresses d'écoles primaires ont l'obligation d'assumer l'enseignement de la gymnastique et des sports dans leur propre classe. Les maîtres secondaires peuvent choisir l'éducation physique comme branche principale. Tous les collèges n'ont pas une faculté dans laquelle l'éducation physique est enseignée comme branche principale, mais tous l'enseignement comme branche ordinaire. Quelques universités organisent des stages spéciaux d'études pour l'éducation physique et offrent ainsi, chaque année, la possibilité à quelque 30 étudiants de suivre un cours spécial dans leur branche principale.
3. **Les collèges de maîtres spécialisés** forment des maîtres pour des branches particulières telles que la musique, l'éducation artistique, le drame, les travaux domestiques et l'éducation physique.

La formation des maîtresses de sports, dans ce cadre, nous intéresse tout particulièrement :

Il existe, en Angleterre, 7 universités sportives pour dames : à Staffordshire, Eastbourne, Bedford, Dartford, Wentworth, Liverpool et Kent.

Ces universités forment, durant une période d'enseignement de trois ans, des maîtresses de sports qui, à côté de l'éducation physique, enseignent encore dans une autre branche au moins. Pour les candidats qualifiés, il existe encore des « cours de certificat d'études » pour l'éducation physique. Participent à ces cours les maîtres et maîtresses désirant se perfectionner ou se préparer à occuper un poste fixe. L'accent principal de cette formation générale de un ou deux semestres est porté sur l'enseignement complémentaire de la rythmique et de la danse.

Je fus très étonnée par la multiplicité de ces possibilités de formation. Involontairement je les comparais à celles qui nous sont offertes chez nous.

Et pourtant ce n'était pas encore tout. Pour les maîtres et les maîtresses qui sont déjà en fonction, de nombreuses possibilités sont offertes pour se tenir au courant et pour se familiariser avec les nouvelles découvertes et méthodes. Trois voies leur sont ouvertes :

1. Un « Cours national de vacances » organisé et dirigé par diverses organisations et institutions telle, par exemple, le CCPR.
2. Un cours national organisé par le Ministère de l'Education.
3. Un stage réservé aux « autorités locales responsables de l'éducation ».

Voici, à ce propos, ce que nous avons appris au Ministère de l'Education :

« L'éducation physique figure au plan de l'enseignement général et constitue un point important dans la formation des instituteurs. » Cette phrase de l'ordonnance « Organisation de l'éducation physique en Angleterre and Wales » ne figure pas que sur le papier. Partout on s'efforce de la mettre en pratique : même dans les écoles professionnelles le « sport » a sa place dans le plan d'études ; nous avons même eu l'occasion de voir des classes d'écoles professionnelles participant à l'enseignement de la gymnastique bien que les cours professionnels ne soient donnés qu'une fois par semaine ! J'étais maintenant, théoriquement, bien informée. C'est avec impatience que j'attendais la visite de deux universités. Nous nous rendîmes un jour au Chelsea College à Eastbourne.

Précisons, tout d'abord, que le Chelsea College est une université sportive dans laquelle les étudiantes peuvent participer à un stage d'études de trois ans pour être formées comme maîtresses de sport. Je fus littéralement enthousiasmée par cette université sportive. A côté de la manière sympathique avec laquelle l'enseignement y est donné, je fus très impressionnée par l'atmosphère détendue, amicale et bienveillante qui y règne. C'est très volontiers que je serais demeurée là pour poursuivre mes études. La formation en matière d'éducation physique se présente comme suit :

- a) Une étude approfondie de l'art et de la science du « mouvement ». Cette étude fondamentale du mouvement est encore complétée par le travail pratique en danse, en gymnastique, en jeux, en athlétisme léger et en natation.
- b) Un cours de base en anatomie et physiologie pour mieux comprendre la matière d'enseignement.
- c) Une formation sur l'emploi des agrès, engins et autres moyens auxiliaires à l'école.
- d) Une étude dans la science de l'éducation, dans les théories spéciales pour l'éducation physique et l'hygiène. Le tout échelonné sur les trois ans.
- e) L'étudiant choisit, en outre, une des branches suivantes dans laquelle il va se spécialiser personnellement, sans que ce soit pour autant une branche d'enseignements scolaire : Art dramatique, Musique et mouvement, Biologie, Art et œuvres d'art, Sociologie.
- f) Les étudiantes effectuant leur troisième année d'études peuvent, en outre, s'intéresser accessoirement à la direction de groupements de jeunesse, à la danse pour élèves avancés, à l'éducation physique pour enfants handicapés et approfondir ainsi leurs connaissances et augmenter leurs expériences pratiques dans ces spécialités.

Cette université sportive organise également des stages d'une année pour les maîtresses désirant compléter ou rafraîchir leurs connaissances.

Le CCPR avait préparé aussi une visite au Avery-Hill-Training College, à notre intention. C'est encore une autre possibilité de formation pour les maîtresses de sports des écoles primaires et supérieures. Le plan d'études est analogue à celui du Chelsea College. Contrairement au Chelsea College une branche spéciale complémentaire est nécessaire pour pouvoir suivre l'enseignement et participer à l'examen de clôture.

La visite de ces deux universités sportives fut, pour moi, extraordinairement précieuse. J'ai pu voir, en pratique, tout ce que j'avais appris au Ministère de l'Education, et ainsi me faire une idée assez complète et exacte de la formation des maîtresses de sports en Angleterre.

Renate Seideneck